



Veille européenne

Bulletin n°21 : Décembre 2017

Sommaire

FISCALITE	5
PANAMA PAPERS	5
13 décembre 2017 – Plénière du Parlement européen	5
○ Vote	5
6 décembre 2017 – Groupe des socialistes et démocrates européens	5
○ Réunion	5
5 décembre 2017 – Conseil de l’UE, formation Economie et Finances	5
○ Adoption.....	5
1 décembre 2017 – Groupe de travail du Conseil	5
○ Liste noire.....	5
FISCALITE DU NUMERIQUE	6
5 décembre 2017 – Facebook	6
○ Fiscalité.....	6
5 décembre 2017 – Conseil de l’UE, formation Economie et Finances	6
○ Conclusions.....	6
TVA	6
5 décembre – Conseil de l’UE, formation Affaires économiques	6
○ Adoption.....	6
SEMESTRE EUROPEEN	7
5 décembre – Conseil de l’UE, formation Affaires économiques	7
○ Semestre 2018.....	7
5 décembre – Conseil de l’UE, formation Affaires économiques	7
○ Rapport.....	7

DONNEES PERSONNELLES.....	8
ACCORD SUR L’ECHANGE DE DONNEES COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD) .	8
21 décembre 2017 – Commission européenne.....	8
○ Nomination.....	8
6 décembre 2017 – Commission européenne.....	8
○ Déclaration.....	8
5 décembre 2017 – Groupe européen des autorités de protection des données (G29)	8
○ Rapport.....	8
REGLEMENT GENERAL SUR LES DONNEES PERSONNELLES	8
8 décembre – Syntec Numérique	8
○ Estimation	9
5 décembre – Groupe européen des autorités de protection des données (G29)	9
○ Lignes directrices.....	9
1 décembre 2017 – Commission européenne.....	9
○ Annonce	9
LIBRE CIRCULATION DES DONNEES	9
20 décembre 2017 – Conseil	9
○ Accord.....	9
19 décembre 2017 – Présidence estonienne	9
○ Compromis.....	9
15 décembre 2017 – Lobbies numériques.....	10
○ Déclaration	10
14 décembre 2017 – Présidence estonienne	10
○ Compromis.....	10
13 décembre 2017 – Commission européenne.....	10
○ Calendrier	10

4 décembre 2017 – Conseil de l’UE, formation Télécoms	10
○ Discussion.....	10
MARCHE INTERIEUR	11
PLATEFORMES	11
13 décembre 2017 – Commission.....	11
○ Rapport.....	11
11 décembre 2017 – Commission.....	11
○ Déclaration	11
CONSOMMATEURS	11
1 décembre 2017 – Conseil des Ministres, formation Compétitivité.....	11
○ Adoption.....	11
1 décembre 2017 – Commission.....	11
○ Annonce	11
MARCHANDISES	12
19 décembre 2017 – Commission européenne.....	12
○ Propositions législatives	12
PRESIDENCE ESTONIENNE	12
22 décembre 2017 – Présidence du Conseil de l’UE	12
○ Bilan.....	12
EMPLOI.....	13
SITUATION ECONOMIQUE	13
13 décembre 2017 – Eurostat.....	13
○ Taux d’emploi.....	13
5 décembre 2017 – L’OCDE et la Commission européenne.....	13
○ Rapport.....	13
TRAVAILLEURS DETACHES	13

13 décembre 2017 – Institutions européennes	13
○ Quatrième trilogue.....	13
SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX	14
21 décembre 2017 – Commission européenne	14
○ Déclaration	14
14 décembre 2017 – Conseil européen	14
○ Conclusions.....	14
13 décembre 2017 –Confédérations syndicales suédoises	14
○ Opinion	14
COMPETENCES	14
1 décembre 2017 - Coalition pour les compétences et les emplois numériques	14
○ Anniversaire	14

FISCALITE

PANAMA PAPERS

13 décembre 2017 – Plénière du Parlement européen

- Vote

Lors du vote du rapport de la commission spéciale sur les Panama papers, les députés ont adopté la [recommandation](#) de la commission PANA par 492 voix en faveur (50 contre et 136 abstentions). Ils demandent d'établir des registres des bénéficiaires effectifs publiquement accessibles, des sanctions contre les intermédiaires qui facilitent la planification fiscale et l'établissement d'une commission permanente d'enquête sur la fiscalité. En revanche, il n'y a [pas eu de majorité](#) pour considérer Malte, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Irlande comme des paradis fiscaux (327 pour, 327 contre et 24 abstentions). Ce texte n'a pas de valeur contraignante.

6 décembre 2017 – Groupe des socialistes et démocrates européens

- Réunion

Les députés socialistes et démocrates du Parlement européen se sont réunis pour discuter de la liste des paradis fiscaux publiée par le Conseil. Ils ont soutenu le dépôt d'un amendement qui demande d'inclure quatre Etats de l'UE dans cette liste : Malte, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Irlande. Le texte sera soumis à un vote en plénière le 11 décembre.

5 décembre 2017 – Conseil de l'UE, formation Economie et Finances

- Adoption

Les ministres des Finances ont adopté une liste de paradis fiscaux qui contient 17 pays qui sont considérés comme insuffisamment coopératifs dans la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale (Bahreïn, Barbade, Emirats arabes unis, Grenade, île Guam, Corée du sud, Macao, îles Marshall, Mongolie, Namibie, Palau, Panama, Sainte-Lucie, Samoa et Samoa américaine, Trinité et Tobago, Tunisie,). Depuis février 2018, le groupe de travail du Conseil a étudié le cas de 92 juridictions. La Commission [va envoyer](#) une lettre à ces pays pour leur expliquer sa décision et les moyens de s'en retirer, et les Etats continueront d'évaluer si ces pays respectent leurs engagements. Un rapport d'étape sera publié mi-2018 et la liste sera mise à jour tous les ans.

1 décembre 2017 – Groupe de travail du Conseil

- Liste noire

Le groupe de travail du Conseil a publié une liste noire des paradis fiscaux de vingt-neuf pays. Ces juridictions ont jusqu'au 5 décembre pour présenter des engagements et ne pas apparaître sur la liste. Une seconde liste grise comprend quarante-sept pays qui ne respectent pas les règles mais qui se sont

engagées à modifier leurs régimes fiscaux afin de se conformer aux normes européennes (Curaçao Hong Kong, Nouvelle-Calédonie, Oman, Qatar, Taiwan, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Fidji, Jordanie, Montenegro, Serbie, Swaziland, Turquie, Vietnam, Armenia, Botswana, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Jamaïque, Maldives, Maroc, Pérou, Thaïlande, Andorre, Arménie, Aruba, Belize, Cook Islands, Liechtenstein, Maldives, Île Maurice, Saint Vincent and the Grenadines, San Marin, Seychelles, Suisse, Uruguay, Malaisie, Labuan Island, Bermudes, Îles Cayman, Guernesey, Île de Man, Jersey, Vanuatu, Îles Féroés, Groënland et Albanie).

FISCALITE DU NUMERIQUE

5 décembre 2017 – Facebook

- Fiscalité

A la suite des critiques des pouvoirs publics, le réseau social Facebook [a annoncé](#) un changement dans ses pratiques fiscales. D'ici 2019, les revenus publicitaires des Etats membres où il dispose de bureaux ne seront plus enregistrés par le siège européen de Dublin mais par chaque bureau. Cette nouvelle méthode vise à rendre ses revenus plus transparents pour les gouvernements concernés. A ce jour, Facebook dispose de bureaux en France et en Allemagne en plus de ses bureaux irlandais.

5 décembre 2017 – Conseil de l'UE, formation Economie et Finances

- Conclusions

Les ministres des Finances ont adopté des [conclusions](#) sur la fiscalité du numérique. Elles soulignent l'urgence de s'accorder sur une réponse internationale et appelle à une coopération rapprochée avec l'OCDE et les partenaires internationaux. Elles suggèrent d'explorer le concept « d'établissement permanent virtuel » et de possibles amendements aux règles de prix de transfert et d'attribution des profits. Les travaux continueront également au niveau européen, notamment en raison de l'intérêt de plusieurs Etats membres pour des mesures temporaires comme le prélèvement de péréquation.

TVA

5 décembre – Conseil de l'UE, formation Affaires économiques

- Adoption

Les ministres des Finances ont adopté de [nouvelles règles](#) sur la TVA en ligne. Ces règles mettent en place, entre autres, un guichet unique, pour que les vendeurs n'aient plus à s'enregistrer dans chaque Etat membre. Elles rendent aussi les plateformes responsables de la collecte de la TVA sur les ventes d'entreprises en dehors de l'UE. Les PME dont les ventes transfrontalières ne dépassent pas 10 000 euros par an pourront appliquer la TVA de leur État membre. La Commission [a salué](#) l'adoption de ces mesures, qui entreront progressivement en vigueur d'ici 2021.

SEMESTRE EUROPEEN

5 décembre – Conseil de l’UE, formation Affaires économiques

- Semestre 2018

Les ministres des Finances ont lancé la procédure du semestre européen pour 2018. Elle consiste à surveiller les politiques économiques, budgétaires et d’emploi des Etats membres. La Commission a présenté son rapport annuel de croissance et a souligné les priorités pour 2018. Son rapport d’alerte appelle plusieurs Etats (Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Slovénie et Suède) à revoir en profondeur leur situation macro-économique. La Commission a présenté des projets de recommandation des politiques économiques dans la zone euro que le Conseil devrait approuver en janvier 2018.

5 décembre – Conseil de l’UE, formation Affaires économiques

- Rapport

Les ministres des Finances ont adopté le rapport semestriel du Conseil sur les problématiques fiscales. Ce [rapport](#) résume l’ensemble des initiatives en cours et prévues au niveau européen.

DONNEES PERSONNELLES

ACCORD SUR L'ÉCHANGE DE DONNEES COMMERCIALES (PRIVACY SHIELD)

21 décembre 2017 – Commission européenne

- Nomination

Le Français Emmanuel Crabit a été officiellement nommé directeur pour les droits fondamentaux et l'Etat de droit au sein de la DG Justice. Cette branche est en charge de la protection des données et des flux internationaux, y compris l'accord Privacy Shield. Il était auparavant chef d'unité au sein de la DG Justice. Il remplace l'Allemand Paul Nemitz, qui avait quitté ses fonctions en avril.

6 décembre 2017 – Commission européenne

- Déclaration

En réaction aux critiques du G29, un porte-parole de la Commission européenne a déclaré que la Commission avait déjà commencé à travailler avec le gouvernement américain pour les inciter à procéder aux améliorations nécessaires, notamment en ce qui concerne la nomination d'un Ombudsperson. Il a ajouté que l'analyse du G29 confirmait la pertinence des recommandations de la Commission et que celle-ci allait surveiller de près la réaction des autorités américaines.

5 décembre 2017 – Groupe européen des autorités de protection des données (G29)

- Rapport

Le groupe européen des autorités de protection des données personnelles a adopté un [rapport](#) à la suite de la première révision annuelle du Privacy Shield qui a eu lieu en septembre à Washington. Elles veulent que le 25 mai 2018 soit la date butoir pour nommer un Ombudsperson permanent, qui est en charge des recours déposés par les Européens, et pour les postes vacants du comité de surveillance de la vie privée. Elles déplorent un manque de supervision des institutions américaines, elles veulent une protection particulière pour les données RH et elles s'insurgent contre le manque d'informations à destination des entreprises. Elles demandent à la Commission et au gouvernement américain de rouvrir les discussions et de mettre immédiatement en place un plan d'action pour l'améliorer substantiellement d'ici l'année prochaine. Elles se réservent la possibilité de demander aux tribunaux nationaux de porter le Privacy Shield devant la Cour de justice de l'UE.

REGLEMENT GENERAL SUR LES DONNEES PERSONNELLES

8 décembre – Syntec Numérique

- Estimation

Afin de se mettre en conformité avec le RGPD qui doit rentrer en vigueur en mai 2018, le syndicat professionnel Syntec Numérique [indique que](#) les entreprises devraient dépenser près de 958 millions d'euros en logiciels et services divers en 2018. Ce chiffre sera encore plus élevé en 2019 car il devrait atteindre 976 millions. Sur la période 2017-2020, le Syntec Numérique prévoit une dépense de 4,3 milliards d'euros.

5 décembre – Groupe européen des autorités de protection des données (G29)

- Lignes directrices

Le groupe européen des autorités de protection des données a adopté des lignes directrices sur le [consentement](#) et sur la [transparence](#) qui sont soumises à consultation pendant six semaines avant leur adoption finale. Le G29 [continue de travailler](#) sur des outils de coopération entre les autorités concernant les violations de données. Le G29 publiera des lignes directrices sur les dérogations pour les transferts en février 2018 et travaillera sur le champ d'application territorial du RGPD.

1 décembre 2017 – Commission européenne

- Annonce

A l'occasion d'une conférence sur les données, la Commissaire en charge de la Justice, Vera Jourova, a déclaré que la Commission publiera des lignes directrices sur le RGPD en janvier 2018 en vue d'aider les parties prenantes à appliquer le texte. Elle a également annoncé que 1,8 million d'euros seront alloués pour aider les autorités nationales de protection des données.

LIBRE CIRCULATION DES DONNEES

20 décembre 2017 – Conseil

- Accord

Le comité des représentants permanents (niveau Ambassadeurs) du Conseil [s'est accordé](#) sur une position commune sur la libre circulation des données. Il n'a pas modifié le dernier compromis estonien, ce qui signifie qu'il n'y a qu'une seule exception au règlement, la sécurité publique. Le secteur numérique s'est félicité de cet accord ([communiqué](#) de Digital Europe). Le Parlement est quant à lui loin d'avoir déterminé sa position, la commission au fond devant toujours désigner son rapporteur.

19 décembre 2017 – Présidence estonienne

- Compromis

A la veille de la réunion des Représentants permanents (Ambassadeurs) du Conseil, la présidence estonienne a publié un [nouveau projet de compromis](#) qui ne prévoit qu'une seule exception à la libre circulation des données, la sécurité publique.

15 décembre 2017 – Lobbies numériques

- Déclaration

Des lobbies représentant des plateformes ou des entreprises (BusinessEurope, CCIA, The software alliance, etc.) ont publié une [déclaration conjointe](#) pour dénoncer l'introduction de nouvelles exceptions dans le règlement. Ils mettent en garde contre un texte qui pourrait être vidée de son sens.

14 décembre 2017 – Présidence estonienne

- Compromis

Le [projet de compromis](#) de la présidence estonienne a pris en compte les remarques exprimées par la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Hongrie. Les Estoniens excluent les données liées à l'action publique et celles liées à l'exercice d'une autorité officielle.

13 décembre 2017 – Commission européenne

- Calendrier

La Commission européenne a présenté un calendrier au groupe de travail du Conseil en charge de la proposition sur la libre circulation des données. Elle espère que le texte pourra rentrer en vigueur en décembre 2018. Le code de conduite sur la portabilité des données pourrait être mis en application à partir de décembre 2019 et évalué en décembre 2020.

4 décembre 2017 – Conseil de l'UE, formation Télécoms

- Discussion

Les ministres des Télécommunications ont discuté de la proposition de règlement sur la libre circulation des données dans l'UE. Le texte prévoit une seule exception à la localisation injustifiée de stockage de données pour un motif de sécurité publique. La France et l'Allemagne, soutenues par l'Espagne et le Portugal, veulent exclure les données publiques (santé, intérêt général). La Finlande, la Pologne et la Slovaquie veulent des dispositions sur la disponibilité, la réutilisation, la responsabilité et la propriété des données. La Commission pourrait présenter un deuxième paquet au printemps 2018.

MARCHE INTERIEUR

PLATEFORMES

13 décembre 2017 – Commission

- Rapport

La Commission a [publié](#) le premier [rapport](#) sur le fonctionnement de la plateforme des résolutions des différends en ligne. Lancée en février 2016, cette plateforme a pour objectif d'aider les commerçants et les consommateurs européens à résoudre leur contentieux en ligne et d'éviter le recours au tribunal, notamment en les mettant en relation avec des organismes de règlements des contentieux.

11 décembre 2017 – Commission

- Déclaration

Le Vice-Président en charge du Numérique, Andrus Ansip, a déclaré que la publication de la proposition de la Commission sur les relations entre plateformes et entreprises, initialement prévue pour début janvier, sera repoussée. Cette proposition vise à répondre aux besoins des petites entreprises qui sont confrontées à des problèmes de référencement, voire à la radiation, sur des plateformes ainsi qu'aux petits développeurs d'applications.

CONSOMMATEURS

1 décembre 2017 – Conseil des Ministres, formation Compétitivité

- Adoption

Les ministres de l'Industrie ont [adopté](#) un règlement en vue de renforcer la coopération entre les autorités nationales de l'UE chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs. L'objectif est de lutter contre les distorsions de concurrence provoquées par le déplacement de professionnels dans les cas d'infraction transfrontières de grande ampleur. L'adoption du texte fait suite à l'accord qui avait été trouvé avec le Parlement le 21 juin dernier.

1 décembre 2017 – Commission

- Annonce

La Commissaire européenne à la Justice, Vera Jourova, a annoncé qu'elle espérait présenter le paquet sur un « New Deal pour les consommateurs » d'ici mars 2018. Le paquet sera notamment composé d'une initiative pour donner des recours aux victimes de pratiques commerciales déloyales et d'une proposition d'extension de la directive sur les droits des consommateurs. Il prévoira également des

mécanismes de recours collectifs pour les consommateurs. La Commissaire souhaite que les institutions européennes, le secteur privé et la société civile réfléchissent ensemble pour adapter la législation sur la protection des consommateurs à l'ère du numérique.

MARCHANDISES

19 décembre 2017 – Commission européenne

- Propositions législatives

La Commission a [présenté](#) deux projets de règlement afin de faciliter la circulation et la vente de marchandises dans l'UE. La première proposition vise à faciliter la commercialisation d'un produit dans un autre Etat membre, en appliquant davantage le principe de reconnaissance mutuelle qui permet d'éviter les contrôles dans d'autres Etats membres s'ils ont déjà été effectué dans l'Etat d'origine. La seconde vise à renforcer les pouvoirs des autorités nationales et des services douaniers afin d'empêcher que des produits dangereux soient vendus aux consommateurs européens.

PRESIDENCE ESTONIENNE

22 décembre 2017 – Présidence du Conseil de l'UE

- Bilan

La présidence estonienne du Conseil de l'UE a fait le bilan numérique de son mandat. Entre juillet et décembre 2017, la présidence est parvenue à un accord en trilogie sur le géoblocage et la livraison transfrontalière de colis. Elle a obtenu une position des Etats sur le règlement câble et satellite et le paquet télécoms. En revanche, les Estoniens n'ont pas obtenu de résultats concrets sur le règlement e-privacy, la directive audiovisuel, celle sur les contrats de contenus numériques ou le droit d'auteur. Les Estoniens ont cédé la place aux Bulgares qui assumeront la présidence jusqu'au 30 juin 2018.

EMPLOI

SITUATION ECONOMIQUE

13 décembre 2017 – Eurostat

- Taux d'emploi

D'après l'office européen de statistiques, [Eurostat](#), le taux d'emploi a augmenté de 0,4% dans la zone euro et de 0,3% dans l'ensemble l'UE entre le deuxième et le troisième trimestre de 2017 (soit une hausse respective de 1,7% et 1,8% par rapport à la même période en 2016). Au troisième trimestre 2017, 236,3 millions de personnes étaient employées dans l'UE, dont 156,3 millions dans la zone euro. La commissaire à l'Emploi, Marianne Thyssen, a déclaré que l'emploi n'avait jamais été aussi élevé et que 9 millions d'emplois ont été créés depuis l'entrée en fonction de la Commission Juncker.

5 décembre 2017 – L'OCDE et la Commission européenne

- Rapport

Dans leur [rapport](#) conjoint, l'OCDE et la Commission européenne indiquent que des mesures politiques facilitant l'entrepreneuriat parmi les groupes défavorisés sont essentielles pour lutter contre l'exclusion sociale et stimuler la création d'emplois. Le rapport montre l'entrepreneuriat et le travail indépendant permettent d'inclure les groupes défavorisés (femmes, jeunes, migrants, chômeurs). Par exemple en 2016, environ 10% des travailleuses étaient des travailleuses indépendantes contre 17,5% des hommes.

TRAVAILLEURS DETACHES

13 décembre 2017 – Institutions européennes

- Quatrième trilogue

Les représentants du Conseil, de la Commission et du Parlement se sont réunis pour un quatrième et dernier trilogue en 2017. Depuis octobre 2017, les trois institutions poursuivent les négociations pour trouver un compromis mais certains sujets restent polémiques, tels que le délai de transposition de la directive ou la durée du détachement. La présidence bulgare sera chargée de déterminer le calendrier des prochaines réunions en trilogue et d'aboutir à un compromis en 2018.

SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

21 décembre 2017 – Commission européenne

- Déclaration

Dans le cadre des initiatives liées au socle européen des droits sociaux, la Commission a [présenté](#) une proposition de directive pour améliorer la transparence et la prévisibilité des conditions de travail. Afin d'encadrer le travail précaire, la proposition élargit le champ d'application d'une directive existante à de nouvelles formes de travail, comme le travail via des plateformes. L'initiative prévoit de nouveaux droits minimaux, par exemple un droit à la formation obligatoire, et oblige les employeurs à être plus transparents sur les conditions de rémunération.

14 décembre 2017 – Conseil européen

- Conclusions

Dans leurs [conclusions](#), les chefs d'Etats et de gouvernement ont assuré le suivi des décisions prises lors du Sommet Social européen à Göteborg le 17 novembre et ont annoncé que le Conseil européen reviendra sur les questions sociales en mars 2018. Ils ont déclaré que la coordination européenne était utile bien que les sujets sociaux, éducatifs et culturels restent du ressort exclusif des Etats membres.

13 décembre 2017 – Confédérations syndicales suédoises

- Opinion

Suite au Sommet Social de Göteborg, les Présidents de la Confédération suédoise des syndicats, de celle des employés professionnels et de celle des associations professionnelles ont donné leur [opinion](#) sur les moyens de favoriser l'emploi. Le socle européen des droits sociaux peut devenir un guide pour les Etats membres dans la conception de marchés du travail et de politiques sociales plus équitables et inclusifs. L'UE devrait promouvoir la mise en œuvre du socle, à travers le cofinancement, la coordination et l'échange des meilleures pratiques. Par ailleurs, ils suggèrent à l'UE de développer des structures de dialogue social dans les Etats et d'investir dans des systèmes de soutien à la transition nationale.

COMPETENCES

1 décembre 2017 - Coalition pour les compétences et les emplois numériques

- Anniversaire

Créée l'an dernier par la Commission pour répondre à la forte demande en matière de compétences numériques, la Coalition pour les compétences et les emplois numériques rassemble les Etats membres, les entreprises, les partenaires sociaux, les ONG et les professionnels de l'éducation. La Coalition favorise les compétences de quatre groupes : les citoyens, les travailleurs, les professionnels des technologies de l'information et de la communication et les compétences dans l'éducation.